

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 13 Mai 2025, à 19 Heures 00.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, Monsieur DEBROUCKER Gilles, Madame WEPIERRE, CARPENTIER Lionel, Monsieur DUFOUR Freddy, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

Secrétaire : Monsieur DUFOUR Freddy

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 1^{er} Avril 2025*Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****1^{er} sujet : Centre de loisir**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention liant la commune avec celles de Nielles-les-Bléquin et Senninghem concernant le centre aéré multi site organisé au mois de juillet, est signée chaque année sans reconduction tacite.

Cette convention permet aux enfants de la commune de Vaudringhem qui participent au centre aéré des deux communes voisines de bénéficier du même tarif que les enfants de ces deux mêmes communes, la municipalité s'engageant à subventionner le différentiel aux communes organisatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention à l'unanimité. Cette décision sera portée à la connaissance des deux municipalités voisines afin qu'elles puissent la signer en l'état et permettre l'application du tarif préférentiel.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2nd sujet : Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la souscription d'un contrat de prévoyance par les agents communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1^{er} Janvier 2025, une participation employeur de 7 € est obligatoire sous la condition que l'agent soit titulaire d'un contrat labellisé. Actuellement, cette condition n'est pas respectée par les 2 agents titulaires d'un contrat de prévoyance.

Monsieur le Maire présente le tableau des garanties des contrats de prévoyance Relyens proposés dans le cadre d'une convention signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le taux de prélèvement apparaît relativement attractif pour les agents adhérents par rapport aux contrats individuels et constitue donc un léger avantage financier pour le personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation reste intégralement à la charge de l'agent.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer la convention avec le Centre de Gestion 62 afin de proposer aux agents qui le désirent souscrire au contrat labellisé et ainsi bénéficier de la participation employeur.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 62 pour que les agents puissent souscrire au contrat de prévoyance labellisé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3^{ème} sujet : Annulation d'arrêté de titularisation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du 19 Février 2025, le Conseil Municipal avait délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à titulariser Monsieur Nicolas Evrard au 1^{er} Avril 2025, suite à son année de stage.

Au moment de la signature de l'arrêté de sa titularisation, l'agent technique était en arrêt maladie depuis plusieurs jours. Depuis cette date, cet agent n'a pas été en mesure de reprendre son travail pour des raisons de santé.

Interrogé sur ce dossier, le Centre de Gestion 62 nous rappelle qu'un agent stagiaire en arrêt maladie ne peut pas être titularisé, ni être licencié. Cet arrêt prolonge d'autant la période de stage.

Par conséquent, l'arrêté de titularisation est réglementairement caduc et doit être annulé.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger un arrêté d'annulation et suspendre la titularisation de Monsieur Nicolas Evrard jusqu'à sa reprise du travail.

La titularisation pourra être prononcée que lorsque Monsieur Nicolas Evrard aura effectivement effectué ses 12 mois de stage obligatoires et par conséquent après son rétablissement. Monsieur le Maire informera rapidement Monsieur EVRARD de ces conséquences.

4^{ème} sujet : Choix du Prestataire pour la construction du local technique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'acquisition foncière, des devis ont été sollicités auprès des entreprises locales dans le domaine de la construction de locaux techniques.

Il présente un tableau récapitulatif des devis par rapport au cahier des charges demandé et des photos de quelques sites visités.

Après délibération et comparaison des éléments chiffrés et techniques, la société Roussel apparaît la mieux placée pour la réalisation de la structure du bâtiment.

Le devis sera finalisé après ajout de quelques options. Monsieur le Maire et Monsieur Dany VASSEUR le 1^{er} Adjoint recevront en Mairie la société concernée pour négocier ce nouveau devis.

5^{ème} sujet : Terrain multi-sport

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée des photos de plusieurs city-stade qu'il est allé visiter accompagné de plusieurs élus du conseil.

Monsieur le Maire présente également un tableau récapitulatif des différents devis de société spécialisée dans le domaine. Ces travaux seront réalisés qu'après obtention des subventions (dossiers en cours de montage ou d'instruction).

Le choix du prestataire est donc reporté. Dans cette attente et afin d'affiner nos choix, Monsieur le Maire proposera aux membres du conseil des visites d'autres terrains multisports installés dans le secteur.

Questions et Informations diverses

- 1) *Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une demande d'homologation du chapiteau avait été sollicitée fin 2023 auprès de la société Jack Mervil à Merville. En raison de la tempête de novembre 2023, le contrôle de conformité n'avait pas pu être réalisé. Dernièrement, Monsieur le Maire a repris contact avec Monsieur Mervil qui depuis a pris sa retraite. La seule entreprise Française certifiant l'homologation des chapiteaux se trouve en région parisienne. Le coût pour une telle prestation s'élève à plus de 1 000 €. Sachant que dans l'état actuel des choses, l'homologation sera refusée notamment pour défaut d'ancrage possible au sol, Monsieur le Maire propose d'acheter dans un premier temps des plots en béton et des sangles afin d'amarrer le chapiteau. Le Conseil Municipal valide cette proposition.*

- 2) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIDEALF va procéder à la réhabilitation (entretien et peinture extérieure) du château d'eau de Drionville. Afin de faciliter l'accès au chantier, les services du SIDEALF ont sollicité Monsieur le Maire pour prendre un arrêté d'interdiction de stationnement jusqu'à la fin de l'année. Ils ont également prévenu le service de la CCPL pour déplacer temporairement les containers de Points d'Apports Volontaires sur le parking de la friterie.*

- 3) *Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel Dereu, délégué aux affaires scolaires avec lequel il vient d'assister à un bilan du fonctionnement de RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem. Monsieur Michel Dereu relate que des enseignants d'autres RPI sont venus observer le fonctionnement des écoles, de la garderie et des cantines durant plusieurs jours. Le compte-rendu du bilan est plutôt positif : le RPI et le temps périscolaire fonctionnent très bien. Monsieur le Maire fait part de l'invitation à la fête des écoles qui aura lieu le Samedi 28 Juin 2025 à Bléquin adressée par l'association « Unis pour les enfants » au Conseil municipal.*

- 4) *Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne Lemaire, Présidente de la Commission Communale Communication et Informations. Elle propose de faire un marché spécial « Rentrée ». La date du Jeudi 18 Septembre 2025 est retenue. Les divers commerçants ambulants sont les bienvenus.*

- 5) *Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune possède un tonneau à eau qui n'est plus utilisé depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un particulier s'est manifesté auprès de la Mairie pour s'en porter acquéreur. Après discussion, le Conseil Municipal fixe une mise en vente à 250 € et autorise Monsieur le Maire à proposer cette offre à l'intéressé et à signer tous les documents relatifs à cette vente.*

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15*

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 13 Mai 2025
(Cachet)